

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 69 du 1 septembre 2023**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

#### **DÉCISION N° 505073/ARM/EMAT/SCPS/BORG/NP**

portant création du commandement du combat du futur.

Du 23 juin 2023

# DÉCISION N° 505073/ARM/EMAT/SCPS/BORG/NP portant création du commandement du combat du futur.

Du 23 juin 2023

NOR A R M T 2 3 0 1 8 5 8 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [111.2](#).

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment sa 1<sup>re</sup> partie ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu la décision ministérielle n° 700/DEF/EMAT/PS/BORG/PEO/231/NP du 17 octobre 2012 portant sur les dispositions relatives à la mise en oeuvre des mesures d'organisation dans l'armée de terre (n.i. BO ; n.i. JO) ;

Vu la note n° 503953/ARM/EMAT/SCPS/BGPS/DR du 17 mai 2023 relative à la préfiguration de la transformation de l'armée de Terre « de combat »,

Décide :

## Article 1er création.

Conformément à la note de 4<sup>e</sup> référence, le commandement du combat du futur (CCF) est créé.

## Article 2 calendrier.

Cette mesure prend effet le 1<sup>er</sup> août 2023.

## Article 3 modalités pratiques.

Les modalités pratiques d'exécution de cette décision sont définies par la décision de 3<sup>e</sup> référence.

## Article 4 subordination.

Le CCF est subordonné au chef d'état-major de l'armée de Terre.

## Article 5 ordre de bataille - codification.

### 1. Ordre de bataille :

- libellé clair de la formation : COMMANDEMENT DU COMBAT DU FUTUR ;
- libellé abrégé : CCF ;
- code d'identification : 0AON000 ;
- localisation : Paris 07.

### 2. Organismes d'administration :

- personnel militaire d'active et de réserve :
  - groupement de soutien de la base de défense de Ile-de-France (IDF) - Paris - École militaire ; 1 place Joffre - 75007 PARIS.
- personnel civil :
  - centre ministériel de gestion d'Arcueil ; 16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or - 94110 ARCUEIL.

### 3. Mise à jour de l'ordre de bataille :

La mise à jour de l'ordre de bataille est effectuée annuellement à l'occasion de l'édition des référentiels en organisation.

## Article 6 organisation.

L'organisation et le fonctionnement du CCF seront fixés ultérieurement par instruction.

## Article 7 patrimoine.

La question du patrimoine du CCF sera traitée ultérieurement en fonction des décisions relatives au commandement de la doctrine et de l'enseignement du commandement (CDEC).

## Article 8 publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le colonel,  
chef du bureau organisation de l'état-major de l'armée de Terre,*

Guillaume PERCIE du SERT.